DLP -6-9-85555519

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

STATION CHAMPAGNE-ARDENNE

Départements : Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne



Ministère de l'Agriculture
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
62, avenue Nationale - La Neuvillette
B.P. 1154 - 51056 REIMS CEDEX
Téléphone : (26) 09.06.43

PUBLICATION PÉRIODIQUE
Abonnement annuel : F

ÉDITION SPÉCIALISÉE - GRANDES CULTURES

DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

BULLETIN N° 26 DU 5 SEPTEMBRE 1985

Envoi n° 24

Abonnement annuel :
Edition A ou B : 125 F.
Edition A + B : 225 F.

BETTERAVE	: NE PLUS INTERVENIR.
LUZERNE	: SURVEILLER SITONES.
COLZA	: SURVEILLER LIMACES. REPLACER LES CUVETTES JAUNES. LA CARTE DES OBSERVATEURS COLZA.
POMME DE TERRE	: AGIR MILDIOU et DEFANAGE.

BETTERAVE

Les maladies foliaires sont toujours très rares.

Dans la quasi totalité des parcelles, les interventions ne se justifient plus.

LUZERNE

- **Sitones** : Ces insectes sont toujours présents et peuvent encore provoquer des dégâts notables dans les parcelles où les plantes sont peu développées.

COLZA

Les premières parcelles commencent à lever.

- **Limaces** : Ce ravageur provoque régulièrement des disparitions de pieds. Les attaques les plus fortes sont enregistrées dans les sols creux (paille enfouie et mal répartie), ou motteux.

Dès la levée, visitez vos parcelles, notamment en bordure de haies, fossés et talus.

Produits utilisables :
. Métaldéhyde (15 à 30 Kg de granulés à l'ha).
. Méthiocarbe à 3 Kg/ha en appât à 4 %.

- **Altises** :

Replacer les cuvettes jaunes en culture.

. Les parcelles non protégées par un insecticide microgranulé sont à surveiller dès la levée.

UNE INTERVENTION CONTRE L'ALTISE SERA NECESSAIRE SI LE SEUIL D'UNE PLANTE SUR 3 PRESENTANT DES MORSURES EST ATTEINT.

Aucune capture n'a encore été signalée à ce jour.

P.1133

POMME DE TERRE

Mildiou :

- Situation : les risques de contamination sont toujours élevés.

- Préconisations :

- Sur cultures poussantes présentant peu ou pas de symptômes (moins de 10 % du feuillage atteint), maintenez une protection permanente à base de produits de contact ou pénétrants.

- Sur cultures où de nombreux symptômes sont visibles (foyers, plus de 10 % du feuillage détruit), nous conseillons vivement un défanage afin de limiter les contaminations sur tubercules , et de réduire les réserves d'inoculum pour la prochaine campagne.

- En présence de mildiou tardif (taches sporulantes sur feuillage encore vert), il serait plus prudent d'ajouter un produit à base de cuivre au défanant (sauf au Réglone) dans le but de freiner la progression du champignon vers le tubercule.

- Afin d'éviter une altération de la qualité des tubercules, apparition de nécroses après utilisation de produits comme le Diquat, nous conseillons :

. en période de sécheresse, attendre plusieurs pluies pour réhumidifier le sol.

. ne pas mélanger Diquat et colorants.

. éviter de traiter aux heures les plus chaudes de la journée.

MATIERE ACTIVE UTILISABLE POUR LE DEFANAGE DES POMMES DE TERRE

MATIERE ACTIVE	DOSE/ha de PRODUIT COMMERCIAL	CONDITIONS D'UTILISATION	REMARQUES
Chlorate de soude	20 à 30 Kg.	- 1000 L d'eau minimum - 2 applications à 24 H d'intervalle si la végétation est abondante. - temps non ensoleillé, feuillage humide.	- action lente, souvent insuffisant sur tiges. - application soignée (produit de contact).
Diquat	2,5 à 3 L (2 fois 2,5 L pour le plant).	- 1000 L d'eau minimum - ne pas appliquer sur les parcelles déjà défanées.	- traiter en fin de journée. - ne pas ajouter de mouillant - plants (2 traitements à 48 H d'intervalle).
D N B P	20 à 40 L de fuel+ 2,6 Kg de m.a. ------------------ 10 - 15 L	- 1000 L d'eau minimum. - Température d'au moins 15°C - pas de pluie pendant 24 à 36 H.	- action rapide à température élevée. - pulvérisation soignée (produits de contact).
D N O C huileux	30 à 50 L/ha	- 1000 L d'eau minimum. - température d'au moins 5°. - pas de pluie pendant 24 à 36 H.	- action rapide, même à basse température. - pulvérisation soignée (action de contact).

SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION
DES VEGETAUX
STATION D'AVERTISSEMENTS
AGRICOLES
CHAMPAGNE-ARDENNE

CARTE DES OBSERVATEURS COLZA

▲ emplacement des postes de piègeage. 1985.

P134